

Suite aux difficultés rencontrées à bord des TGV avec la mise en place de Prosper et aux erreurs d'avitaillement d'Avirail. FO et la CGT sont à l'initiative du déclenchement d'une réunion extraordinaire du Comité Central d'Entreprise auprès de la direction de NEWREST Wagons-Lits.

En effet, nous estimons que la situation dégradée que nous subissons peut compromettre notre activité. Nous avons demandé des explications sur le logiciel Prosper :

- ✓ Les conséquences préoccupantes sur la rémunération de l'entreprise par rapport au contrat la liant à CRMS sur la couverture des services Bars, Pros et VA et de fait sur les résultats économiques de l'entreprise.

La direction répond que la SNCF à la latitude de modifier de 20% le nombre de courses assurées sans que cela ne modifie le contrat.

- ✓ Les conséquences préoccupantes sur le chiffre d'affaires et de fait sur la rémunération variable des commerciaux de bord dues aux dotations marchandises et équipements mobiles de bord insuffisants et inadaptés.

Pour la direction, le chiffre d'affaires 2015 étant supérieur à celui de 2014, l'intéressement moyen des commerciaux a augmenté.

Sur les TGV POP :

- ✓ Les conséquences économiques sur l'entreprise et sur le nombre de courses liant l'entreprise à CRMS.

Pas d'informations sur les TGV POP, le CCE a demandé à la direction de se renseigner auprès de la SNCF afin de savoir si cela aura des conséquences pour notre activité.

FO constate que la direction s'appuie sur le chiffre d'affaires pour étayer ses arguments mais n'arrive pas ou ne veut pas percevoir dans quelle condition il est fait.

Les actions correctives annoncées par la direction pour l'amélioration de notre travail sont :

- Renforcement des dotations pour les destinations longues
- Contrôles renforcés par AVIRAIL + Inventoristes
- Points hebdomadaires avec CRMS
- Nouveaux standards d'avitaillement et d'armement

Points en cours de traitement

- Dotations insuffisantes de certains produits pour les formules
- Modification de dotation des produits de la même famille
- Non application par AVIRAIL des produits de substitution

Nous espérons que ces actions ne sont pas des pansements mais de vrais solutions dans le temps pour améliorer nos conditions de travail.

Paris, le 30 juillet 2015